

**> service de presse**

tél. : 01 53 85 66 45

mail : [servicepresse@iledefrance.fr](mailto:servicepresse@iledefrance.fr)

web : [www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

## **La Région entérine le nouveau Parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin**

*Séance plénière du 16 février 2012*

**Jean-Paul Huchon** et **Alain Amédéo**, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, ont fait voter (unanimité) une délibération pour la création du Parc naturel régional de la Brie et des Deux Morin en adhérant au syndicat mixte d'étude et de préfiguration (SMEP).

La région Ile-de-France comptera cinq PNR : Brie et Deux Morin, la Haute Vallée de Chevreuse, le Vexin français, le Gâtinais français et l'Oise Pays de France. Et bientôt un autre projet de Parc : le Bocage Gâtinais.

Le projet de périmètre du PNR est constitué de 122 communes de Seine-et-Marne et 9 intercommunalités soit 152 000 habitants et environ 135 000 hectares. Cet espace protégé compte 74 monuments historiques ou classés et 4 zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager et une trentaine de bourgs et villages de caractère. Le syndicat mixte devra définir la charte du Parc et son périmètre définitif.

La Région place ainsi les espaces ruraux au cœur de la planification territoriale, au même titre que les espaces urbains, comme le préconise son Schéma directeur (SDRIF).

Alain Amédéo souligne que « la Région s'appuie depuis plusieurs années sur les PNR pour accompagner et soutenir le développement des territoires ruraux et périurbains. Ce nouveau PNR en est un bel exemple. Nous voulons que ces espaces soient des projets métropolitains au même titre que les espaces urbains. »

Ainsi, pour la Région, les PNR sont des laboratoires en matière de gouvernance, de recherche de qualité des espaces périurbains et ruraux et de développement durable. Ils participent au renforcement de l'attractivité de la région, en complémentarité avec le cœur d'agglomération.

L'objectif des PNR est de participer à l'aménagement du territoire, gérer les richesses naturelles (patrimoine bâti, paysages, lutte contre les pollutions), et contribuer à un développement économique, social et culturel qui réponde à des objectifs environnementaux.

**Contact presse** : Alexandre Gallet 01 53 85 78 65 / [alexandre.gallet@iledefrance.fr](mailto:alexandre.gallet@iledefrance.fr)